Département des Alpes de Haute Provence **COMMUNE DE SISTERON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 Février 2023 L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept du mois de Février

Membres en exercice	29	
Membres présents	23	
Procurations	4	
VOTES	27	
POUR	23	
CONTRE	4	
ABSTENTION	1	
Date de convocation	21/02/2023	

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur TEMPLIER Jean-Pierre, 1er Adjoint

PRESENTS: MM/Mmes SPAGNOU D - TEMPLIER JP - REYNIER C - PERARD F - PELOUX N - CODOUL B - GHERBI C - LAUGIER N - LOUVION C - BRUNET M - GARCIN F - GALLO C - CLARES P - BOY JP - GALANTINI V - ODDOU S - MUNS A - PAYAN L - PICHON H - MORARD S - CLEMENT JL - JAFFRE S - FERAUD S PROCURATIONS: Mme TOUCHE Christiane à M. TEMPLIER Jean-Pierre, Mme JOURDAN Elodie à M. CODOUL Bernard, Mme SCHMALTZ Emilie à Mme REYNIER Christine, Mme SEBANI Stéphanie à M. JAFFRE Sylvain ABSENTS EXCUSES: RODRIGUEZ C. DERDICHE C.

M. PICHON Hugo est élu secrétaire de séance

2023-03-21 SF

OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, présenté le 27 février 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif présente :

* un excédent de fonctionnement cumulé de 355 849,26 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,
par 23 voix POUR et 4 voix CONTRE

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	251 761,78 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	104 087,48 €
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31.12.2022 affecté comme suit	355 849,26 €
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	23 898,75€
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur compte 002)	331 950,51 €
B) DEFICIT AU 31.12.2022	

Pour Copie Conforme, Le Maire Daniel SPAGNOU

REÇU EN PREFECTURE

le 28/02/2023 X 17h42

REÇU EN PREFECTURE

le 28/02/2023

Application agréée E-legalite.com

^{*} un déficit d'exploitation cumulé de